



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1565-09, 1623-08 et 1744-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1565-09 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399)
afin d'abroger l'article relatif à la circulation sur la rue de Tonnancour**

QUE le Règlement n° 1623-08 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable
n° 1623 afin de réviser l'article relatif à la nouvelle végétation avec permis**

QUE le Règlement n° 1744-01 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement n° 1744 relatif à la gestion des eaux
pluviales afin de rectifier certaines dispositions relatives aux critères du
champ d'application et aux exclusions**

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 7 mai 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce neuvième (9^e) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca